

# **APPEL A CANDIDATURE - Spectacle vivant**

## **- Résidences Arts du Cirque 2013 -**

### **Animakt / Communauté de Communes du Pays de Limours (91)**

---

**Date limite de candidature : vendredi 16 novembre 2012.**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la création, la Communauté de Communes du Pays de Limours s'associe à Animakt, lieu de fabrique pour les arts de la rue et de la piste, afin d'accueillir une compagnie en résidence pour la troisième année consécutive au Domaine de Soucy à Fontenay les Briis (Essonne – 91).

En 2013, la Communauté de Communes souhaite mettre l'accent sur le cirque, et accueillir une compagnie travaillant sous chapiteau.

La Communauté de Communes et Animakt mettront à disposition un site pour l'implantation du chapiteau, les fluides, ainsi que des moyens techniques et financiers.

La résidence aura une durée de deux à trois mois, et des ateliers à destination des publics de la communauté de communes pourront avoir lieu en parallèle de celle-ci. Le spectacle en création sera présenté à l'issue de la période de travail, sur le site de la résidence, et des petites formes pourraient également être diffusées dans les communes alentours.

**Période : entre mars et juin 2013**

#### **DESCRIPTIF DE L'AIDE**

- Mise à disposition d'un site pour implanter un chapiteau au Domaine de Soucy (espace + fluides), ainsi qu'un soutien technique, notamment au montage et au démontage
- Possibilité d'accueillir des caravanes pour l'hébergement de l'équipe
- Aide financière d'un montant de 10000 € à 15000 € (ce montant devra inclure les frais de résidence, les frais de transports, les coûts techniques de montage et de démontage – avec soutien des équipes locales, et la possible présentation de quelques petites formes dans les villes de la Communauté de Communes – un budget supplémentaire pourra être négocié pour d'éventuels ateliers lors de la résidence)

#### **CONTREPARTIES**

La compagnie sélectionnée s'engage à :

- Avoir une présence active au sein de la commune (selon les projets : ateliers, interventions, répétitions ouvertes, etc.)
- Faire une présentation publique du travail en cours de création, en fin de résidence / potentiellement présenter des petites formes autour de la résidence
- Le chapiteau de la compagnie pourra être ponctuellement utilisé pour des activités de la Communauté de Communes du pays de Limours, après concertation au préalable entre les différents acteurs du projet
- Mentionner le partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Limours et Animakt sur tous les supports de communication relatifs à la création réalisée dans le cadre de la résidence

#### **MODALITES DE SELECTION**

Les dossiers de candidature doivent comporter les éléments suivants :

- Une présentation de la compagnie comportant les CV de l'équipe, le récit de son parcours, ou une présentation de ses précédentes créations. Les captations vidéo sont les bienvenues.
- Le projet de résidence (intention, descriptif, état d'avancement, planning de créations, partenaires, ...)
- Le travail envisageable en direction de la population et en lien avec la création, notamment en termes d'ateliers
- La période de résidence souhaitée (d'une durée de 2 à 3 mois)
- La capacité pour la compagnie de présenter des petites formes en équipe réduite, légères techniquement, qui pourront être présentées dans les autres villes de la communauté de communes, en amont de la présentation finale, sera particulièrement appréciée.

**Dossier à renvoyer uniquement par mail avant le vendredi 16 novembre 2012 à :**

**Alexis Nys / [alexis@animakt.fr](mailto:alexis@animakt.fr)**

**Pour tout renseignement, contacter Animakt :**

**Animakt**  
1 rue Emile Fontaine, 91160 Saulx les Chartreux  
01 69 34 80 49 / 01 64 48 71 01  
[contact@animakt.fr](mailto:contact@animakt.fr)  
[www.animakt.fr](http://www.animakt.fr)